

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 Mai 2018

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, André PUYO, Martine BALANSA, Bernadette CELY, Maria VALERIO, Annie DAMETTO, Emilie BENTEYN, Catherine PAQUELET

Absents représentés : Patricia PARADIS (Représentée par Gilles LACOMBE), Antoine MIRANDA (Représenté par Martine BALANSA)

Absent excusé : Michel ROUGÉ

Absents : Nadine HERRERO, Richard LARGETEAU

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.
Arrivée de Mme Emilie BENTEYN à 14H25.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20.03.2018

1.1– Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 20.03.2018 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 20 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

2.1– Dossiers des familles en difficultés

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers	Revenus €	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
TEIL Isabelle	A	44	I	1	749 € (RSA, AL)	527,11 €	326,19 €	320,01 €	loyer	271,51 €	271,51 €	Promologis	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **271,51 €** pour la dette de la Famille A,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROMOLOGIS.

Votée à l'unanimité.

PRINCE Isabelle	S	34	IAE	1 + 2	1 462,71 € (RSA, AL, PA, PF)	1 399,79 €	474,00 €	540,90 €	loyer	508,12 €	300 €	Groupe des Chalets	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille S, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du Groupe des Chalets. Votée à l'unanimité.													
CESARI Aurore	B	31	IAE	1 + 2	1 156,99 € (PAJE, PF, RSA, ASF, AL)	459,55 €	393,77 €	385,78 €	loyer	532,13 €	140 €	Promologis	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 140 € pour la dette de la Famille B, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROMOLOGIS. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie-Hélène	L	29	IAE	1 + 2	1 289,98 € (AL, ASF, PF, RSA)	742,53 €	430,58 €	449,99 €	énergie	78.37€	78.37€	EDF	Rejet
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● De rejeter la demande d'aide de 78,37 € pour la dette de la Famille L, Votée à l'unanimité.													
LAFORGE Hélène	P	30	CAE	2 + 3	2 651,20 € (Salaire, PF, PAJE, AL)	1 797,22 €	764,83 €	863,41 €	énergie	148,41 €	148,41 €	Veolia	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 148,41 € pour la dette de la Famille P, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de VEOLIA. Votée à l'unanimité.													
LAFORGE Hélène	LA	41	CAE	2 + 1	2 098,23 € (Salaire, Prime activité, PAJE, AL)	1 007,66 €	516,49 €	1 039,59 €	énergie	810,58 €	300 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille LA, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													
TEIL Isabelle	DO	56	I	1	849,13 € (Salaire, Prime activité, AL)	659,21 €	351 €	775,13 €	énergie	335,72 €	288,71 € + 11,29 €	Engie + Proxhydro	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille DO, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'ENGIE (288,71 €) et de PROX-HYDRO (11,29 €). Votée à l'unanimité.													

CESARI Aurore	BE	46	CAE	2 + 3	1 982,27 € (Pôle Emploi, PF, RSA, AL)	750 €	750 € (Crédit Immo)	484,17 €	énergie	746,91 €	300 €	Gaz Tarif réglementé (Engie)	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : - d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille BE, - d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de GAZ TARIF REGLEMENTE. Votée à l'unanimité.													
CESARI Aurore	DO N	50	IAE	1 + 1	1 300,60 € (Salaire, PA, Pôle emploi, ASF, AL)	896,12 €	620,12 €	769,73 €	énergie	165,95 €	165 €	EDF	Rejet
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : De rejeter la demande d'aide de 165 € pour la dette de la Famille DON, Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie-Hélène	BE N	38	IAE	1 + 1	1 461,04 € (Pôle Emploi, PA, AL)	644,58 €	425,33 €	798,69 €	énergie	205,73 € 124.49€	205 € 95€	EDF PROXI HYDRO	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : - d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille BEN, - d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF (205 €) et PROX-HYDRO (95 €). Votée à l'unanimité.													
TEIL Isabelle	LN	44	IAE	1 + 2	1811 € (AAH, AEEH, PF, ASF, APL)	868.57€	545.78 €	953.15€	énergie	285.01€	285.01€	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : - d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, - d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROMOLOGIS. Votée à l'unanimité.													
PRINCE Isabelle	SE	43	I	1	1082.81€ (AAH+PI+ AL)	504.25€	344.22€	813.81€	Loyer	271.66€	271.66€	Sporting Immobilier	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : - d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, - d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROMOLOGIS. Votée à l'unanimité.													

AAH : Allocation Adulte Handicapée
AF : Allocations Familiales
AL : Allocation Logement
APL : Allocation Personnalisée au Logement
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ASF : Allocation de Soutien Familial
ASS : Allocation de solidarité spécifique
CF : Complément Familial
IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
PA : Pension Alimentaire
PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
PF : Prestations Familiales
PPEE : Pension Partagée d'Education à l'Enfant
PI : Pension Invalidité
PR : Pension Réversion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RAT : Rente Accident du Travail

3.1- Approbation du compte de gestion 2017 (Annexe 3.1):

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 06 février 2017, approuvant le Budget Primitif 2017 ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration, approuvant les différentes Décisions Modificatives 2017;

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, qui corrobore les résultats du Compte Administratif 2017.

Le Receveur Municipal est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres de l'assemblée :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal ;
- de donner délégation au Président pour signer le Compte de Gestion du Receveur Municipal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2017.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- Approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal ;
- Donne délégation au Président pour signer le Compte de Gestion du Receveur Municipal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2017.

Votée à l'unanimité.

3.2- Approbation du compte administratif 2017 (Annexe 3.2) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 09 février 2017, approuvant le Budget Primitif 2017 ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration, approuvant les différentes Décisions Modificatives 2017;
Vu l'approbation du compte de gestion et considérant que ce dernier concorde avec le compte administratif;

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

M. Gilles LACOMBE, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de Launaguet, présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2017 dont les résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	24 719,39	1 443 903,00	1 468 622,39
Titres de recettes émis	13 054,44	1 419 785,20	1 432 839,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	24 719,39	1 443 903,00	1 468 622,39
Mandats émis	8 247,48	1 428 806,68	1 437 054,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	4 806,96		
Déficit		-9 021,48	-4 214,52
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)			
Excédent	11 118,93	47 751,85	58 870.78
Déficit			
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
Excédent	15 925,89	38 730,37	54 656,26
Déficit			

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir adopter le Compte Administratif joint en annexe, établi suivant l'instruction comptable M14.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Adopte le Compte Administratif joint 2017
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Votée à l'unanimité.

3.3- Affectation des résultats 2017 :

Vu le Compte de Gestion 2017 ;
Vu le Compte Administratif 2017 ;

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 présente :

- un résultat de fonctionnement déficitaire de – 9 021.48 €
- un résultat d'investissement excédentaire de + 4 806.96 €

Il est rappelé que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, qui s'élève à 38 730.37€, qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2017 sont présentés ci-dessous :

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE RESULTAT EXERCICE 2017	
DETERMINATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 419 785,20

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 428 806,68
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	-9 021,48
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2016)	47 751,85
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	38 730,37

DETERMINATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 054,44
DEPENSES INVESTISSEMENT	8 247,48
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	4 806,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2016)	11 118,93
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 925,89
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2017	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER RAR DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
---	-------------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	38 730,37
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	
AFFECTATION AU COMPTE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (RECETTES)	38 730,37

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 tel qu'indiqué ci-dessus.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2017 et décide de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2018.

Votée à l'unanimité.

3.4 Budget Supplémentaire du Centre Communal d'Action sociale (Annexe 3.4)

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui permet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif. Il constate aussi l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif 2018 et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou recettes du budget primitif 2018.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action sociale n° 2018.01.30.001C en date du 30 janvier 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action sociale approuvant le compte administratif et le compte de gestion,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action sociale relative à l'affectation des résultats 2017,

Le budget supplémentaire s'équilibre ci-après :

La section de fonctionnement s'établit à **38 730,37 €** :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	22 770,00	002 Excédent antérieur reporté Fonct	38 730,37
012 Charges de personnel	2 200,00	013 Atténuation de charges	
014 Atténuations de produits		042 Opérations d'ordre entre section	
022 Dépenses imprévues		70 Produits des services	
023 Virement à la section d'investissement	10 760,37	73 Impôts et taxes	
042 Opérations d'ordre entre section		74 Dotations et participations	
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits gestion courante	
66 Charges financières	3 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 730,37	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 730,37

La section d'investissement s'établit à **10 900.00 €** et se détaille comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS NON AFFECTEES					
001	Solde d'investissement reporté	6 686,26	001	Solde d'investissement reporté	15 925,89
020	Dépenses imprévues investissement		021	Virement de la section de fonctionnement	10 760,37
040	Opérations d'ordre entre section		024	Produit des cessions	
16	Remboursement d'emprunts		040	Opérations d'ordre entre section	
21	immobilisations corporelles		10	Dotations Fonds divers Réserves	
27	Autres immobilisations financières		13	Participations autres	
			16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL NON AFFECTEES		6 686,26	TOTAL NON AFFECTEES		26 686,26

OPERATIONS AFFECTEES					
20	Relais Assistantes Maternelles		20	Relais Assistantes Maternelles	
21	Maison Petite Enfance	20 000,00	21	Maison Petite Enfance	
TOTAL OPERATION AFFECTEES		20 000,00	TOTAL OPERATION AFFECTEES		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 686,26	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 686,26

L'équilibre du budget du CCAS se présente désormais ainsi :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
BUDGET PRIMITIF 2018	1 536 120,00 €	1 536 120,00 €
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	38 730,37 €	38 730,37 €
FONCTIONNEMENT	1 574 850,37 €	1 574 850,37 €
BUDGET PRIMITIF 2018	10 900,00 €	10 900,00 €
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	26 686,26 €	26 686,26 €
INVESTISSEMENT	37 586,26 €	37 586,26 €
TOTAL GENERAL	1 612 436,63 €	1 612 436,63 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Supplémentaire 2018 tel que joint à la présente délibération.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve le Budget Supplémentaire 2018 tel que joint à la présente délibération.

Votée à l'unanimité.

4 / ADMINISTRATION GENERALE

4.1- Modification du règlement intérieur de la Navette Ville (Annexe 4.1)

Mr Gilles Lacombe Vice-président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la Navette Ville afin que ce service ait un fonctionnement plus pertinent.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification du règlement intérieur de la Navette Ville tel que présenté en annexe.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la modification du règlement intérieur de la Navette Ville.

4.2- Présentation du bilan d'activité 2017 du CCAS (Annexe 4.2)

Pour information, Mr Gilles LACOMBE Vice-président, présente à l'assemblée le bilan d'activités 2017 mené par le pôle social du CCAS.

D'une façon générale, nous constatons une augmentation de la fréquentation du CCAS qui s'explique par l'accroissement de la population ainsi que par l'augmentation de la précarité d'un certain nombre de foyers. Ce contexte conduit les Launaguétois à solliciter d'avantage les services sociaux de proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Launaguet, le 17 Mai 2018

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS